

Annexe n° 1 : Lettre de mission



**Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Outre-Mer**

**Le Ministre de la Santé
et de la Prévention**

**La Ministre déléguée auprès du
Ministre de la Santé et de la
Prévention, chargée de
l'organisation territoriale et des
professions de santé**

Paris, le **10 OCT. 2023**

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le dispositif d'aide médicale d'Etat (AME) créé en 1999 permet de soigner les personnes démunies qui sont en situation irrégulière vis-à-vis du droit au séjour dès lors qu'elles sont présentes sur le territoire depuis plus de trois mois, en prenant en charge leurs soins essentiels. Il répond à un principe d'humanité et à un double objectif de santé publique et de pertinence de la dépense auquel le Gouvernement confirme son attachement.

Dans le cadre des discussions sur le projet de loi immigration et intégration dont l'examen se poursuivra au Sénat début novembre, a été adopté un amendement visant à remplacer l'aide médicale d'Etat (AME), par une aide médicale d'urgence (AMU) centrée sur la prise en charge des situations les plus graves. Ce dispositif d'AMU avait déjà été discuté, lors de l'examen en 2018 de la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie et plus récemment, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2023. Le 7 juin dernier, a été également débattue à l'Assemblée nationale et rejetée une proposition de résolution soutenue par le groupe LR concernant le dérapage du coût de la couverture santé des étrangers en situation irrégulière. A ces différentes occasions, le Gouvernement a exprimé sa position défavorable à une évolution de l'AME en AMU, tout en étant ouvert à une évaluation concrète des dispositifs existants pour toujours plus d'efficacité sur le plan sanitaire et de pertinence de la dépense publique.

C'est dans ce contexte et cette perspective pragmatique que nous avons l'honneur de vous confier la mission de conduire cette évaluation du dispositif de l'AME et des éventuelles évolutions nécessaires. Il s'agira en premier lieu de mesurer l'effet des resserrements successivement introduits pour maîtriser la dynamique de l'AME et les efforts mis en œuvre dans la lutte contre la fraude.

... / ...

Monsieur Claude EVIN
Monsieur Patrick STEFANINI